



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 4623

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la dégradation des moyens humains et matériels d'intervention des douanes françaises. Alors que ces services de surveillance et d'inspection assurent une part décisive de la lutte nécessaire contre les grands trafics : drogue, contrefaçons, cigarettes, armes, sécurité alimentaire..., l'insuffisance notoire des crédits qui leur sont affectés porte directement atteinte à leur capacité d'assumer ces missions. Ainsi de la direction des douanes de Valenciennes qui doit contrôler près de 180 kilomètres de frontières, trois voies fluviales, des voies ferrées, une centaine de routes et chemins d'accès, avec un effectif de 170 agents, 60 postes de surveillance n'étant à ce jour pas pourvus. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre concrètement pour, au-delà des effets d'annonces, répondre aux attentes de sécurité publique et du territoire en ces domaines.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects s'est engagée dans une importante démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et développer sa capacité de lutte contre les grandes fraudes, en préservant une présence appropriée de ses services sur l'ensemble du territoire. Dans le secteur des contributions indirectes, l'objectif était de rénover des méthodes de travail anciennes, de réorganiser les structures et de redéployer les effectifs sur des fonctions de contrôle en allégeant les tâches de gestion. Mise en oeuvre après deux années d'expérimentation, cette réforme n'a eu qu'un très faible impact dans le Valenciennais : une seule recette locale, à Douai, a été fermée et les services de contrôle, sans lien avec le public, ont été regroupés sur le bureau de Valenciennes. Dans le secteur de la surveillance, cette démarche s'est traduite par le regroupement des moyens isolés au sein d'ensembles plus étoffés positionnés sur les principaux noeuds de communication. Dans le Valenciennais, la surveillance douanière repose désormais sur quatre brigades (Avesnes, Cambrai, Maubeuge-Bavay et Valenciennes-Saint-Aybert) qui bénéficient de moyens renforcés leur permettant d'accroître leur disponibilité opérationnelle et de procéder à des contrôles plus efficaces sur la frontière belge et les principaux points de passage traversant le secteur. Les excellents résultats enregistrés en 2003 par la direction régionale des douanes et droits indirects de Valenciennes (182 kilogrammes de cocaïne, 163 500 doses d'ecstasy et 10,7 tonnes de cigarettes de contrebande saisies) témoignent dès à présent de la pertinence de ces mesures. La fermeture du bureau des douanes et droits indirects de Bettignies-Maubeuge a quant à elle été décidée au regard de plusieurs paramètres concordants : trois déclarations sur quatre y sont traitées par le biais de procédures domiciliées qui ne nécessitent aucun déplacement au bureau ; le principal déclarant en douane vient de délocaliser ses opérations en Belgique ; l'élargissement de l'Union européenne amène une réduction de 35 % du trafic traité par cet office. C'est sur la base de ce constat et après consultation de tous les acteurs institutionnels (préfet du Nord, sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe, maire de Bettignies, président de la chambre de commerce d'Avesnes) qu'a été prise la décision de fermer le bureau de Bettignies-Maubeuge, soumise à l'avis du comité technique paritaire local du 12 mars 2004. Rattachées depuis le 1er mai dernier au bureau de Valenciennes, les entreprises concernées ont d'ores et déjà bénéficié d'un réaménagement de leurs procédures

qui tient compte de leurs besoins. Le traitement social de ces réformes traduit le même souci de dialogue et de prise en compte des situations individuelles : les personnels et leurs représentants ont été ainsi régulièrement informés des projets de restructuration et de leurs conséquences. Par ailleurs, un plan social d'accompagnement a été mis en place. Il prévoit des indemnités de mutation complétées d'un secours exceptionnel pour les agents qui rencontreraient des difficultés et l'octroi de prêts immobiliers bonifiés pour ceux qui seraient amenés à quitter la région. S'agissant, enfin, des personnels d'entretien sous contrat de droit public, la direction régionale des douanes et droits indirects de Valenciennes a engagé des démarches de reclassement avec l'ensemble des services administratifs de la région. Cinq agents sont actuellement concernés. Si leur statut ne permet pas de les intégrer comme agent titulaire dans le grade d'agent des services techniques de 2e classe (AST2), ils conservent cependant la possibilité de présenter les concours internes pour l'accès au grade d'agent de constatation et de contrôleur. À cet effet, ils peuvent bénéficier de la préparation aux concours organisés par la direction générale des douanes et droits indirects.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4623

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3527

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5782